Image not found or type unknown

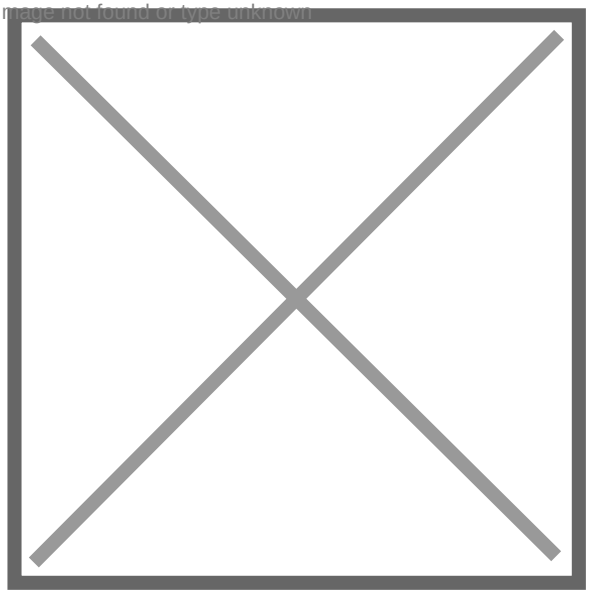

Expatriation et lieu du préavis

Par **expat**, le **07/12/2009** à **17:23**

Bonjour,

Ma société est une société basé en France qui a des chantiers à l'expatriation. Dans ce cadre, j'ai signé un avenant à mon CDI pour travailler en Algérie pour la durée nécessaire à la conduite de ma mission.
J'ai démissionné avant la fin de celle ci et je souhaite savoir quel est le lieu, Algérie ou France, ou je dois réaliser mon préavis. Est ce que ce préavis peut être réduit et de combien si je le réalise en Algérie?

Merci par avance de votre aide.

Benoit

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés